

Le projet de révision des lois sur la Bioéthique voté en deuxième lecture cet été à l'Assemblée Nationale pose de nombreuses questions éthiques qui impacteraient inévitablement et de façon grave la dignité de la personne humaine. Mgr Pierre d'Ornellas, que les évêques de France ont délégué pour mettre en place un groupe de travail multidisciplinaire sur le sujet, a écrit depuis deux ans à tous les députés et sénateurs et leur a envoyé plusieurs ouvrages que l'on peut se procurer en librairie afin d'éclairer les consciences de tous. (Vous trouverez ci-joint un message publié cet été avant le vote en deuxième lecture.)

Il est cependant dans la responsabilité des laïcs de s'engager dans le débat public dans la mesure où cela contribue au bien commun et dans la fidélité à l'Évangile. Des mouvements se mobilisent actuellement en ce sens. Chacun verra comment il souhaite et peut y participer.

Portons cela dans notre prière en demandant au Seigneur de nous éclairer et de nous guider par son Esprit Saint.

† Laurent DOGNIN Évêque de Quimper et Léon

Le 2 octobre 2020

La bioéthique du monde d'après

Quel monde édifions-nous ? Quelle solidarité voulons-nous ? Aussi bien pour nous que pour les générations à venir. Les crises sociales et les alertes écologiques traduisent une réelle inquiétude, tandis que la pandémie du COVID-19 a révélé notre fragilité humaine et économique. La loi de bioéthique va-t-elle augmenter le désarroi ?

Nous changeons d'époque. Il nous faut penser un nouveau progrès. Il ne se réalisera pas sans une vision commune de notre humanité et de son indispensable « fraternité ». Celle-ci exige des remises en question qui nous préservent de la toute-puissance de nos désirs et qui réajustent nos droits et nos devoirs les uns vis-à-vis des autres.

Si nos inquiétudes pour demain se cristallisent dans la crise écologique, nous assistons heureusement à une salutaire prise de conscience en vue de la préservation de la planète, notre maison commune. Il est désormais impossible de rester dans le monde ancien en ne considérant que les solutions techniques, ce qui aurait un effet dévastateur. Les consensus écologiques dessinent un autre progrès pour un monde nouveau, celui de la sobriété heureuse et du partage solidaire.

La bioéthique ne saurait rester étrangère à cette transition. Aujourd'hui, elle est tentée de valider les succès technologiques et le court-terme des profits du marché. Le projet de loi, dans son actuelle mouture, semble s'y enfermer sans avoir conscience que l'être humain en est blessé. Certains plaident faussement qu'ainsi va le sens de l'histoire, ce que contredit le virage écologique qui s'impose à nous ! Ils s'affirment progressistes en ayant une vision étroite du progrès, qui ne considère pas vraiment la santé publique comme bien commun et qui exclut le respect dû à l'être humain le plus fragile !

La bioéthique aussi a besoin d'une salutaire prise de conscience ! Elle doit entendre ces alertes, dont certaines sont devenues plus vives en raison de la pandémie :

- Face aux défis liés au vieillissement de concitoyens de plus en plus nombreux, quelle nouvelle et juste solidarité allons-nous édifier en faveur de nos aînés ?
- Face à une conception gestionnaire des soins selon laquelle un « patient » devient parfois un « client », comment promouvoir une médecine plus humaine pour tous, soutenue par une politique de santé davantage reconnaissante envers les soignants ?
- Face à la volonté de tout maîtriser par les techniques biomédicales, comment discerner en raison les vrais enjeux ? Car les menaces sont réelles : marché des tests génétiques, robotisation et intelligence artificielle sans contrôle suffisant, expérimentation sur des embryons chimères, sélection accrue des enfants à naître, filiation sans paternité, maternité sans gestation, marchandisation de la procréation.

Plus que jamais, une vision audacieuse est nécessaire : grâce au « dialogue », qui est plus qu'un simple débat, développons une compréhension unifiée de la personne humaine en ses dimensions corporelle, psychique, sociale et spirituelle. Le corps n'est pas un matériau manipulable selon tout désir. Les liens humains fondamentaux ne sont pas configurables à volonté, fût-ce celle d'une majorité parlementaire. Par sa filiation, chacun entre dans l'histoire d'autant plus serein qu'il aura été pleinement respecté dans sa dignité et dans ses droits fondamentaux, dès sa conception. Comment affirmer de façon péremptoire que priver délibérément un enfant d'un père n'est pas un mal pour l'enfant et respecte ses droits ? N'est-ce pas jouer avec le feu que de lui imposer légalement un double lien maternel qui serait biologique avec une femme et gestationnel avec une autre ?

De sa dignité découle la « gratuité » avec laquelle tout être humain, avec ses vulnérabilités et ses limites, est accueilli en raison de sa valeur sans prix. L'éthique ainsi fondée est capable de discerner les violences exercées sur lui et de s'y opposer. Elle résiste à la séduction des techniques nous entraînant dans les dérives de l'eugénisme.

« Fraternité » et « gratuité » permettent d'édifier la société inclusive désirée par tous : accueillir les différences et les fragilités, non comme des problèmes à éradiquer mais comme des sources d'humanité plus grande.

Voilà le chemin d'un progrès véritable et plus juste, qui conduit à ce monde nouveau ! Répondre au défi écologique, c'est inséparablement élaborer une autre bioéthique que celle de l'actuel projet de loi. Ne manquons pas ce rendez-vous grave et plein d'espérance. Sans une conscience renouvelée de l'éthique, le plus fragile sera soumis à la loi du plus fort, et le progrès escompté deviendra régression. Il en va du sens de l'histoire et de notre responsabilité collective !

Mgr Pierre d'Ornellas, archevêque de Rennes, Responsable du Groupe Bioéthique de la CEF

Mgr Pierre-Antoine Bozo, évêque de Limoges

Mgr Nicolas Brouwet, évêque de Tarbes et Lourdes

Mgr Olivier de Germay, évêque d'Ajaccio

Mgr Hervé Gosselin, évêque d'Angoulême

Mgr Vincent Jordy, archevêque de Tours

Mgr Matthieu Rougé, évêque de Nanterre

Père Brice de Malherbe, Département éthique biomédicale, Collège des Bernardins

Père Bruno Saintôt, Département éthique biomédicale, Centre Sèvres

Le 20 juillet 2020